

Pour un véritable développement viable

Mémoire conjoint présenté par :

L'Union des forces progressistes

Option citoyenne

***A l'intention du ministère du Développement durable et des
Parcs***

Février 2005

Table des matières

Qui sommes-nous ?.....	3
Introduction	3
1- le développement peut-il encore durer ?.....	4
2) des discours et des actions	9
3) Commentaires et propositions sur l'avant-projet de loi	13
4) Des décisions peuvent être prises maintenant	18
5) Conclusion	20

Qui sommes-nous ?

Depuis la fondation en juin 2002 de l'Union des forces progressistes (UFP), ses membres sont à l'œuvre pour bâtir un parti politique dont le programme s'articule autour de grands axes de référence liés au type de société dont nous rêvons pour nous et nos enfants. Pour l'UFP, la marche vers une société plus juste, équitable et durable comporte plusieurs sentiers. Pour que notre lutte soit cohérente, elle doit être menée sur plusieurs fronts, contre l'injustice sous toutes ses formes. Car l'ensemble des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels sont intimement liés.

Option citoyenne est un mouvement politique dont l'objectif est d'intervenir dans la sphère politique partisane en y proposant la construction d'un Québec centré sur la recherche du bien commun. Option citoyenne propose des valeurs comme l'atteinte de la justice sociale, l'égalité entre les hommes et les femmes, une vision écologiste de l'avenir du Québec, le combat contre le racisme, la résolution des conflits par des moyens pacifiques et la solidarité entre les peuples.

Introduction

L'avant-projet de loi sur le développement durable s'accompagne d'un document de consultation sur un plan vert et se présente donc comme un élément important de l'édifice législatif du Québec moderne. Or, quand on le regarde de plus près, on se rend compte qu'il s'agit surtout de modifier des pratiques administratives dans les ministères, sans modifications budgétaires, sans que la population bénéficie de mécanismes réels de participation citoyenne et sans que le développement comme on le connaît actuellement soit remis en question sérieusement

Mais, puisque nous sommes conviés à discuter de développement durable, nous allons nous permettre de sortir du cadre étroit des modifications de procédures internes pour considérer la question plus globalement. Pour ce faire, nous commencerons par questionner la notion même de développement. Puis, après avoir relevé une série de signaux montrant les contradictions flagrantes du discours offert en consultation et des pratiques concrètes du gouvernement libéral au niveau environnemental, nous analyserons l'avant projet de loi et proposerons quelques pistes d'action réalisables à court terme, et significatives d'un virage réel vers le développement durable.

1- le développement peut-il encore durer ?

Les ressources de la planète Terre nous sont longtemps apparues inépuisables. Elles semblaient devoir durer toujours, mais il faut dire que pendant des siècles nous nous sommes contentés de l'usufruit. Depuis quelques décennies, nous avons commencé à attaquer le capital. Jusqu'à quand va-t-il en rester ?

Un développement pour qui ?

Malgré près de 40 ans de discours sur l'environnement, de grands sommets mondiaux (Stockholm, Rio, Johannesburg) malgré une pléthore de conventions internationales et d'organismes internationaux ou nationaux dédiés à l'environnement, la Déclaration issue du Sommet mondial du développement durable (Johannesburg) de 2002 faisait le constat suivant :

« L'environnement mondial demeure fragile. L'appauvrissement de la diversité biologique se poursuit, les ressources halieutiques continuent de diminuer, la désertification progresse dans les terres naguères fertiles, les effets préjudiciables du changement climatique sont déjà évidents, les catastrophes naturelles sont de plus en plus fréquentes et dévastatrices, les pays en développement de plus en plus vulnérables, et la pollution de l'air, de l'eau et du milieu marin empêche des millions d'individus d'accéder à un niveau correct ».

Cette situation, jamais connue dans l'histoire de l'humanité, est le résultat d'un « développement » basé sur des modes de production et de consommation qui ne respectent en rien, ni les équilibres naturels de notre planète, ni l'équité et la justice envers chaque être humain qui l'habite. Ce déséquilibre est illustré par le Fonds mondial des nations Unies pour la population (UNFPA) :

« Une classe mondiale de consommateurs en augmentation rapide, qui compte actuellement environ 1,7 milliard de personnes, représente la grande majorité des mangeurs de viande, utilisateurs de papier, conducteurs de véhicules et utilisateurs d'énergie sur la planète, et des responsables dans la même proportion de l'impact de ces activités sur les ressources naturelles. (...) En même temps, 2,8 milliards de personnes – deux sur cinq – continuent de lutter pour survivre avec moins de 2 dollars par jour. En 2000, 1,1 milliard de personnes n'avaient pas un accès suffisant à l'eau salubre et 2,4 milliards ne disposaient pas d'un assainissement de base. »
(<http://www.unfpa.org/swp/2004/français/ch3/index.htm>)

Certains diront qu'il faut continuer à produire toujours plus de biens et services marchands en visant une pleine croissance économique pour satisfaire les besoins des populations de tous les pays du monde. Mais, l'éradication de la pauvreté est-elle vraiment au bout d'un développement économique, qui fait fi des besoins réels des populations et du respect de l'environnement ? Nous croyons que non. Repenser le développement ne

signifie pas laisser les plus démunis, d'ici ou d'ailleurs, dans l'état où ils sont, mais force est de reconnaître que la machine économique, même fonctionnant à plein régime et mettant largement en péril les ressources de la planète, ne réussit pas à modifier sensiblement la situation des plus pauvres.

Quel développement ?

Il faudrait donc s'entendre sur ce qu'on appelle « développement durable » (ou viable) et sur la pertinence de parler encore d'un développement économique qui réfère, en fait, à une croissance économique débridée visant l'atteinte de profits dans le plus court laps de temps possible. Le plan gouvernemental du ministre Mulcair définit le développement durable ainsi :

« Le développement durable est un processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles, qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement. »

La définition du Rapport Brundtland, à laquelle on se réfère ici partiellement, incluait des précisions sur les besoins qui doivent être satisfaits (that meets the needs of the present generation)) et accordait spécifiquement la priorité aux besoins des pauvres de la planète. Le développement devait servir à soulager la misère et non pas à relancer la consommation de ceux qui sont déjà dans la surconsommation.

Or, la définition que donne l'avant-projet de loi demeure problématique pour plusieurs raisons :

- elle pose le système économique actuel comme le résultat d'un développement positif
- elle pose aussi ce développement, dans sa forme actuelle, comme pouvant s'étendre à l'infini
- elle ne place pas la lutte à la pauvreté, et donc, la répartition de la richesse, à l'avant-plan de l'action gouvernementale en matière de développement durable
- elle ne remet pas véritablement en question la surconsommation occidentale, (et bientôt, des couches les plus aisées des populations du sud), génératrice de graves problèmes environnementaux
- elle place sur le même pied les dimensions environnementale, sociale et économique du développement alors que l'économie devrait être au service d'un progrès social respectueux de l'environnement.

La vision qui se cache derrière la mise au même niveau du social, de l'environnemental et de l'économie repose sur la croissance sans fin d'une production de biens dont la finalité n'est pas questionnée. Construire un dispensaire ou une école dans un pays du sud, instaurer des transports collectifs chez-nous, assurer un logement décent à toute la population de la planète...ne peuvent être mis sur le même pied que la production de gadgets souvent inutiles, énergivores et polluants.

« L'économie doit être remise à sa place comme simple moyen de la vie humaine et non comme fin ultime. Il nous faut renoncer à cette course folle vers une consommation toujours accrue. Cela n'est pas seulement nécessaire pour éviter la destruction définitive des conditions de vie sur terre, mais aussi pour sortir l'humanité de la misère psychique et morale. » (Latouche, 2003, Décoloniser l'imaginaire, Parangon, Paris, p. 11)

Implicitement, cette façon de concevoir le développement, prétend que l'amélioration de la condition des pauvres viendra d'encore plus de « développement économique » polluant et énergivore dans les pays déjà industrialisés. Pendant ce temps, en Afrique, la croissance industrielle est passée de 8% dans les années 1960 à moins de 1% pour la décennie 1990. Le mouvement réel de l'économie, à travers le processus de mondialisation, n'en est pas un de relèvement des niveaux de vie à travers la planète, mais d'exploitation de plus en plus violente de nombreux pays dont le niveau de développement diminue au lieu d'augmenter. Qui plus est, ce système crée aussi de plus en plus de pauvres au cœur même de l'empire états-unien.

« (...), la mondialisation ça ne marche pas pour les pauvres du monde. Ça ne marche pas pour l'environnement. Ça ne marche pas pour la stabilité de l'économie mondiale. » (Stiglitz, 2002, La grande désillusion, Fayard, Paris, p. 279,)

Il apparaît d'autre part de plus en plus évident que l'on ne peut sauver à la fois la couche d'ozone et le modèle industriel américain, surtout dans un contexte où le président Bush déclare que le niveau de vie américain n'est pas négociable ! Ce même gouvernement a décidé d'augmenter la vitesse de l'exploitation des sources énergétiques de toutes natures, notamment celles reliées aux carburants fossiles.

Le Rapport Bruntland était beaucoup plus réaliste à ce niveau :

« Pour que le développement durable puisse advenir dans le monde entier, les nantis doivent adopter un mode de vie qui respecte les limites écologiques de la planète. » (Rapport Bruntland, 1987, p. 10)

Il semble donc de plus en plus clair à plusieurs, dont des chercheurs-es en sciences pures, que nous allons devoir changer nos habitudes de vie. Pour faire régner le niveau de vie, disons, « canadien moyen », sur toute la planète, il faudrait les ressources de plusieurs terres et des capacités réparatrices que nous n'avons pas. Il va donc falloir se tourner vers une autre solution que le développement économique sous sa forme actuelle et envisager un développement vraiment durable qui permette à tous les humains de la terre de manger, de s'habiller, de se loger, d'être soignés et éduqués. Pour ce faire, il faudra se tourner vers une consommation responsable, vers le recyclage et vers les énergies propres ; construire une solidarité essentielle avec les personnes vivant dans la pauvreté chez nous et ailleurs, donc, partager la richesse ; reconnaître la contribution des personnes, souvent des femmes, qui soutiennent au quotidien les familles et les communautés comme faisant partie de la richesse collective. Il s'agit là d'un « programme » engageant chaque être humain y compris, au premier

chef, les puissants de ce monde, appelés à se soumettre démocratiquement à la volonté exprimée de plus en plus fortement par les peuples à l'effet de construire un monde fondé sur une vision écologiste, plus juste, plus égalitaire, plus solidaire. Nous ne pouvons renvoyer le dénouement de la situation à la seule action individuelle étant conscients que les choix de production et l'arsenal publicitaire qui les accompagnent déterminent les modes de consommation et construisent des formes de conscience qui identifient les désirs à des besoins artificiellement construits.

En résumé, l'Union des forces progressistes et Option citoyenne tiennent à faire état des préoccupations suivantes :

- Les ressources de la planète sont finies (i.e. : limitées) et nous ne croyons pas à l'utopie technologique qui veut que de nouveaux moyens techniques puissent compenser éternellement l'extinction des ressources. Même si une certaine quantité de ressources pouvait subsister, en utilisant largement dès maintenant celles qui sont d'accès facile, nous laissons aux générations futures celles qui sont difficile d'accès et ainsi de plus en plus coûteuses à obtenir.
- A la suite d'Hubert Reeves, nous croyons que les expérimentations climatiques que nous faisons en ce moment (projeter des gazs à effet de serre, créer de nouveaux réservoirs d'eau, etc.) risquent d'avoir des effets catastrophiques à moyen terme (entre 50 et 100 ans) Ces dégâts s'accroissent et les dégradations de la nature n'ont pas que des effets additifs, mais des effets exponentiels.
- Notre voyons l'avenir économique hors des méga-projets, beaucoup plus près des gens et de leurs besoins réels. Nous pensons qu'un mode de vie plus solidaire, privilégiant la coopération à la compétition et une consommation plus responsable peuvent faire beaucoup pour lutter contre la pauvreté sans transformer la terre en caillou aride.
- Nous croyons que les populations dans leur ensemble, et, en particulier les personnes pauvres, doivent bénéficier de l'utilisation de toutes les ressources collectives (eau, terre, forêts connaissances), pour assurer le respect des droits fondamentaux, tels que : droit au logement, droit à la santé, droit à un revenu décent et à un environnement sain.
- Nous sommes convaincus que l'État, comme représentant de tous les citoyens-nes, doit jouer un rôle essentiel dans la mise en place de politiques économiques qui vont dans le sens du bien être collectif. Le virage de la quantité vers la qualité ne se fera pas sans un coup de barre énergétique de l'État. Ce dernier devra favoriser des mécanismes de démocratie participative pour y arriver.

Notre définition du développement durable

En conséquence, Option citoyenne et l'Union des forces progressistes proposent la définition suivante du développement durable que nous appellerons développement viable pour nous éloigner d'un vocabulaire trop galvaudé et pour marquer que le développement doit permettre à la planète et aux humains de vivre, ce qui est loin d'être assuré pour l'instant ! Cette définition doit se retrouver dans l'avant-projet de loi et fonder toute l'action gouvernementale, que ce soit en matière d'environnement, de lutte à la pauvreté, de santé et d'éducation, notamment.

« Le développement viable s'entend d'une démarche continue et démocratique, répondant aux besoins essentiels et aux droits universels des populations, particulièrement les plus démunies, en ne compromettant pas la capacité des générations futures de faire de même et qui place à l'avant-plan de la vie en société les dimensions sociales et environnementales à l'intérieur desquelles évoluent les rapports économiques

2) des discours et des actions

Le gouvernement du Québec propose une vision réductrice du développement durable à laquelle nous n'adhérons pas. De plus, il pose en ce moment même des gestes qui entrent sérieusement en contradiction avec ce qui est proposé dans son propre document de consultation et dans l'avant-projet de loi.

1. La politique énergétique qui est discutée en commission parlementaire, est basée sur une augmentation de la place des hydrocarbures et la justification de l'exploration gazière dans le Golfe Saint-Laurent. Cette exploration aura, selon les écologistes, des effets désastreux dont nous ne connaissons pas l'ampleur sur la vie marine et notamment sur des espèces menacées. Nous avons là un autre élément qui s'accorde mal avec un plan vert qui met l'accent sur la protection de la biodiversité.
2. Le gouvernement manifeste sa volonté » de protéger l'eau, ce qui ne l'a pas empêché de signer une entente discrète avec les promoteurs de la mine de Niobium, à Oka, avant même de commander un rapport du BAPE. Est-ce que le rejet massif de résidus de minerais radioactifs dans un ruisseau qui coule vers le fleuve va améliorer la qualité des eaux au Québec et produire un développement durable ? Pourtant, le gouvernement veut aussi mieux encadrer l'exploitation minière, ainsi qu'il l'exprime dans le document de consultation sur le développement durable :

« Renforcer, d'ici 2007, l'encadrement environnemental des entreprises minières. » p.32

Le gouvernement du parti libéral nous paraît donc pour le moins ambivalent !

3. Par exemple, ce gouvernement a promu activement la construction de la centrale du Suroît et ce n'est que par l'opposition déterminée de la population que nous y avons échappé. Ajouter autant de gaz à effet de serre d'un seul coup dans l'atmosphère (De 1990 à 2000, la production Québécoise de gaz à effet de serre a augmenté de la même quantité que ce que le Suroît aurait ajouté dans l'atmosphère, mais pour un développement économique qui se mesure par une augmentation de 26% du produit intérieur brut) nous paraît pourtant incompatible avec le plan vert. De plus, une centrale thermique est en construction à Bécancour avec des effets polluants presque aussi nocifs que le Suroît.
4. Le projet du gouvernement parle également de gestion par bassin versant. Or, en ce moment même, se discute aussi la Loi 62 qui réitère le pouvoir exclusif des municipalités sur tous les cours d'eau. Il faudrait un peu plus d'harmonie législative. Il y a une différence importante entre un comité formé des intervenants du milieu, incluant les groupes écologistes et de préservation de la nature, et un comité formé uniquement de fonctionnaires municipaux.

5. Le plan de développement durable qui nous est proposé n'interpelle pas directement l'entreprise privée. Or, les activités industrielles et commerciales les plus génératrices de pollution sont sous la responsabilité des entreprises privées. Un plan vert qui se limite aux ministères, sans crédits nouveaux, ne peut aller bien loin dans l'atteinte de ses objectifs.

De plus, la récente nomination à la direction du BAPE de W. Cosgrove, ex président du Conseil mondial de l'eau représentant les multinationales, nous montre bien vers qui penche le gouvernement libéral ! Cette nomination partisane affecte fortement la crédibilité du BAPE, un instrument pourtant apprécié des milieux écologistes et de la population.

6. Le gouvernement prétend avoir créé un programme de lutte à la pauvreté. Avec le projet de Loi 57, cependant, il s'attaque aux plus démunis, les personnes assistées sociales, privant la majorité d'entre elles d'une pleine indexation de leurs maigres prestations et opérant une coupure pour le partage de logement avec la famille. Il prétend soutenir les personnes dans des démarches d'insertion au travail alors qu'il coupe dans les budgets d'Emploi-Québec. Une autre partie du plan vert qui ne trouve aucun aboutissement dans la réalité.

7. On nous dit de plus :

« Sur le plan économique, une des priorités du gouvernement québécois est d'assurer la prospérité du Québec et des Québécois par le développement économique et la création d'emplois de qualité. Ainsi, la stratégie économique du gouvernement du Québec est prioritairement axée sur les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises et le développement des régions. » (document de consultation, p. 16)

Au niveau des actions, nous remarquons tout le contraire. La fiscalité des entreprises, en oubliant de plus en plus de taxer les profits et en se concentrant sur la masse salariale nuit à l'emploi et particulièrement aux PME qui emploient beaucoup de travailleurs et de travailleuses en laissant les multinationales filer avec des profits intouchés. Le programme des PPP va aussi éliminer une série d'emplois de qualité, dans la fonction publique, pour les remplacer par moins d'emplois moins bien payés dans le secteur privé.

8. Le ministre de l'Environnement veut aussi protéger la forêt :

« Introduire, d'ici mars 2006, de nouvelles exigences dans les plans généraux d'aménagement forestiers. » (document de consultation, p. 32)

Tous les intervenants indépendants s'entendent pour dire que la gestion de la forêt est une catastrophe sur le plan de la ressource et sur le plan environnemental (les deux étant intimement liés). On veut ajouter des exigences. Mais les plans n'ont pas été respectés et les travailleurs forestiers n'ont que le chômage comme perspective à la

suite d'une surexploitation de la ressource. Au minimum, il faudrait appliquer les recommandations du rapport Coulombe assorties de mesures pour réorienter la main d'œuvre qui deviendrait éventuellement excédentaire dans ce secteur.

9. La levée du moratoire sur les méga-porcherie implique non seulement l'augmentation de l'espace agricole dévolu aux cultures qui accompagnent cet élevage et qui sont extrêmement polluantes (la Baie Missisquoi est presque morte, étouffée par les algues dont la vigueur est due aux engrais) mais aussi la déforestation des zones adjacentes pour arriver à épandre tout le lisier produit.

Notons, au passage, que les cultures de maïs qui en découlent sont largement transgéniques. Or, jamais la population n'a véritablement été informée et consultée sur ces questions. Un plan vert devrait contenir des mesures pour la promotion d'une agriculture biologique et non l'inverse.

10. L'entreprise n'a pas été totalement oubliée dans ce plan ;

« Augmenter, d'ici 2007, la performance environnementale des grandes entreprises et des PME par l'implantation de meilleures pratiques d'affaires, dont la gestion environnementale. » (document de consultation, p. 32

Pour ce faire, il faudrait renverser la tendance des traités de commerce internationaux comme l'ALENA ou l'AGCS qui tendent à ramener les règles environnementales au plus petit commun dénominateur, dans ce cas-ci, celles des Etats-Unis ou du Mexique. L'Assemblée nationale du Québec a entériné ces traités rendant ainsi plus difficile l'imposition de règles environnementales aux entreprises québécoises ou étrangères qui invoqueront l'article 11 de l'ALENA pour les refuser. Parle-t-on toujours d'un plan vert ?

11. Alors que les équipements de transport collectif sont largement insuffisants dans la région de Montréal, on parle de prolonger des autoroutes. Rappelons-nous que le transport est la principale source de gaz à effet de serre et donc que le premier geste du gouvernement devrait être de diminuer le nombre de véhicules personnels et les occasions de les utiliser. Il faudrait aussi repenser les moyens utilisés pour le transport des marchandises (penser au transport ferroviaire, honteusement négligé au profit du transport routier).

Dans le même ordre d'idées, au lieu de vouloir sauver une industrie touristique polluante en votant des lois rétroactives pour empêcher les citoyens-nes de se défendre contre les motoneiges, il faudrait informer la population et la sensibiliser aux effets nocifs de ce « loisir » sur les sols et la flore mais aussi sur la production de gaz à effet de serre. De plus, nous observons une contradiction flagrante entre la volonté gouvernementale de constitutionnaliser le droit de chaque personne à réclamer un environnement sain et sa décision récente de retirer rétroactivement ce droit à des citoyennes et citoyens qui l'ont défendu avec succès devant les tribunaux.

Dans un avenir très rapproché, selon les dernières études mentionnées par exemple par Louis-Gilles Francoeur (le Devoir) dans sa chronique du 3 février, nous devons éliminer toute activité inutile produisant de tels gaz.

Ces quelques exemples donnent la mesure des contradictions gouvernementales. De plus, il est permis de questionner le sérieux du gouvernement libéral dans une démarche qui n'implique que les organismes publics à un moment où ceux-ci sont fortement menacés suite au recours généralisé à la formule des partenariats public-privé. Nous comprenons par ailleurs que le gouvernement actuel ne puisse rappeler les entreprises privées à leur responsabilité sociale au moment même où ses efforts de privatisation visent rien de moins qu'à soustraire à la délibération démocratique, par les PPP, des secteurs importants des services publics. Une espèce en voie de disparition à protéger devrait donc être le service public assuré par l'État !

3) Commentaires et propositions sur l'avant-projet de loi

Il convient tout d'abord de modifier la définition du développement durable (que nous appellerons désormais viable) qui apparaît dans les notes explicatives. En effet, la définition proposée par le ministre Mulcair ne définit pas ce qu'est « un processus continu d'amélioration des conditions d'existence », néglige d'inclure prioritairement dans cette définition les besoins des populations pauvres et exclues et place sur le même pied les « dimensions environnementale, sociale et économique » alors que l'économie devrait servir les objectifs sociaux et environnementaux.

C'est pourquoi Option citoyenne et l'Union des forces progressistes proposent la définition suivante du développement viable :

« Le développement viable s'entend d'une démarche continue et démocratique répondant de façon satisfaisante aux besoins essentiels et aux droits universels des populations, particulièrement les plus démunies, en ne compromettant pas la capacité des générations futures de faire de même, et qui place à l'avant-plan de la vie en société les dimensions sociales et environnementales dans lesquelles évoluent les rapports économiques. ».

Section 1, principes et stratégie de développement durable (viable)

Cette section apparaît comme particulièrement importante à nos deux groupes car les principes gouvernementaux et la stratégie qui en découle seront les assises sur lesquelles sera bâtie la politique de développement viable, si elle voit vraiment le jour! Il importe donc de préciser soigneusement les principes et de renforcer une stratégie bien timide qui s'appuie sur le volontariat plutôt que sur des règles bien définies, connues des entreprises et de la population.

C'est ainsi que nous proposons les changements suivants à plusieurs principes :

Principe 1, santé et qualité de vie

Il est écrit que « *les personnes ont droit à une vie saine et productive* ». Encore cette détestable manie de considérer que l'épanouissement de l'être humain passe par la seule productivité! L'idéologie néolibérale pointe le bout de son nez dans un avant-projet de loi sur le développement viable et nous ne sommes pas d'accord!

OC et l'UFP proposent de remplacer vie « *productive* » par « *favorisant l'épanouissement humain* »

Principe 3, équité sociale

Si l'intention du ministre Mulcair, en parlant d'équité « *intragénérationnelle* » est de nous assurer qu'une politique de développement viable se soucie réellement de justice sociale et d'un partage équitable de la richesse, le vocabulaire employé dans cet article est beaucoup trop timide.

L'UFP et OC proposent donc la formulation suivante pour ce principe :

« Les actions de développement doivent être fondées sur la justice sociale et la répartition de la richesse de même que sur l'équité intergénérationnelle, en tenant compte des besoins des personnes concernées. »

Principe 4, efficacité économique

Nous nous retrouvons encore devant un concept, celui de la « *prospérité économique* » qui nous entraîne dans la spirale infernale du productivisme et de la surconsommation. Pour OC et l'UFP, l'économie doit être au service des humains et non le contraire et, de plus, ne répondant pas à des lois physiques, elle se plie aux volontés humaines. Il n'y a donc pas de mouvements économiques inéluctables que nous ne pourrions changer en y mettant la volonté et la patience suffisantes. C'est pourquoi, nous proposons de remplacer « *prospérité économique* » par « *une économie favorable au progrès social et écologiquement efficace* »

Principe 8, prévention

Ce principe est extrêmement important car il donne au gouvernement, aux entreprises et à la population, des responsabilités face à un risque connu de pollution. Nous sommes donc d'accord globalement avec cet article en y ajoutant cependant à la fin « *pour le bien commun* ». Il faut en effet, préciser comment la société pourra juger de l'acceptabilité du coût des mesures de prévention et de correction. Des débats devront se faire pour déterminer qui doit payer et combien. De plus, nous devons convenir qu'un projet devrait être carrément abandonné si le risque connu est trop grand et qu'aucune technique disponible et non polluante ne peut annuler ce risque.

Principe 11, respect de la capacité de support des écosystèmes

Il s'agit ici de s'assurer que les activités humaines ne détruisent pas irrémédiablement les fonctions et l'équilibre d'un milieu. Voilà une préoccupation importante mais le texte ne va pas assez loin. Faut-il vraiment attendre qu'une situation soit irrémédiable pour s'en occuper?

Nous proposons donc la formulation suivante :

« Les activités humaines (...) doivent rester en deçà du seuil au-delà duquel les fonctions et l'équilibre d'un milieu risqueraient d'être dangereusement altérés »

Principe 13, pollueur/utilisateur payeur

Si l'on avait à cœur une véritable politique de développement viable, les entreprises, les instances politiques et institutions publiques, la population en général, joindraient leurs efforts pour assumer les contraintes d'un développement favorisant l'épanouissement humain, la justice sociale et le respect de l'environnement.

Cela ne se fera pas en un jour et des activités générant de la pollution continueront de sévir dans les années à venir. On sait, qu'actuellement, les sanctions imposées aux pollueurs sont dérisoires et n'incitent pas à cesser toute pollution évitable. Il y a plusieurs façons d'éliminer les activités polluantes parmi lesquelles l'éducation, qui est essentielle et l'instauration de règles contraignantes assorties de sanctions vraiment dissuasives pour les contrevenants. L'Union des forces progressistes et Option citoyenne croient que l'article 13 n'est pas suffisamment sévère et proposent donc le libellé suivant :

« Toute entreprise ou institution publique, tout organisme ou individu qui génèrent des matières résiduelles ou d'autres formes de pollution devraient assumer le coût des mesures de prévention, de réduction et de réparation de la pollution et de lutte contre celle-ci. Le prix des biens et services marchands devrait être fixé en prenant en considération l'ensemble des coûts sociaux ou externes qu'ils occasionnent, que ce soit au stade de leur production ou de leur consommation. »

Les stratégies

Les articles 6 à 13 relèvent de la stratégie qu'un gouvernement adoptera pour construire une société fondée sur le développement viable. Or, le vocabulaire retenu est mièvre, peu contraignant, référant continuellement à des mesures incitatives plutôt qu'obligatoires. Aucune stratégie digne de ce nom ne pourra réussir si, en plus de l'éducation nécessaire au respect de l'environnement et de la réflexion sur la surconsommation, le gouvernement ne se dote pas de règles strictes et contraignantes et de moyens adéquats pour les faire respecter. Les entreprises seront particulièrement récalcitrantes face à la nécessité de se plier à des règles environnementales; il est illusoire de croire qu'elles s'y résoudront toutes sur une base volontaire.

D'autre part, les mécanismes de consultation de la population sont timides et restrictifs. Il nous apparaît pourtant que l'engagement de la population dans une démarche vers le développement viable est essentiel pour la réussite de ce virage fondamental.

C'est pourquoi Option citoyenne et l'Union des forces progressistes proposent les modifications suivantes à l'avant-projet de loi (*remarquer le remplacement du mot peut par le mot doit à plusieurs reprises*):

Article 6

Premier paragraphe, dernière phrase, « *Les principes de développement viable qui (...) doivent constituer la base incontournable sur laquelle se fondent les décisions de l'Administration* ».

Deuxième paragraphe, après le point-virgule : « *elle doit aussi...* »

troisième paragraphe, « *la stratégie doit...* »

Article 7

premier paragraphe : « *Avant d'être adoptée par le gouvernement la stratégie envisagée doit être précédée d'audiences publiques et d'une commission parlementaire.* »

deuxième paragraphe : « *Le ministre de l'Environnement doit...* »

Article 11

« *Le ministre de l'Environnement soumet à une consultation populaire menée par le BAPE les indicateurs de développement durable, et, par la suite, en recommande l'adoption au gouvernement aux fins de mesurer les progrès réalisés en matière de développement durable.* »
Il doit nommer une personne crédible à la direction du BAPE

Article 15

« *Le gouvernement doit* »

Dispositions modificatives et finales

Trois questions retiennent notre attention dans ces dispositions modificatives et finales :

1. L'introduction dans la Charte des droits et libertés d'un nouvel alinéa concernant le droit à l'environnement.
Il est intéressant de prévoir ce nouvel alinéa dans la Charte des droits. Cependant, le fait de placer l'alinéa dans le chapitre sur les droits économiques et sociaux, à l'article 49.1, affaiblit la portée du nouvel alinéa puisqu'à partir de l'article 39, le gouvernement a le droit de déroger à la Charte des droits et libertés de la personne. La formulation prévue par le gouvernement pose aussi problème puisqu' « Une personne a le droit de vivre dans un environnement sain dans la mesure et suivant les normes prévues par la loi ». Cette formulation affaiblit considérablement la portée du nouvel alinéa. Au lieu que le nouveau droit ainsi reconnu soit placé au-dessus des lois et des règlements pouvant être adoptés, ce droit prétendument fondamental et quasi-constitutionnalisé sera soumis à n'importe quelle modification normative, négative et positive. La modification proposée

ne change donc rien à ce qui est actuellement prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement. Bref, beaucoup de bruit pour rien.

C'est pourquoi l'UFP et OC proposent le libellé suivant qui devrait être inclus dans un nouvel article 1.1 :

« Toute personne a le droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité et toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »

2. La création d'un fonds vert;

En soi, l'idée d'un fonds n'est pas mauvaise mais plusieurs questions se posent. Pourquoi un fonds alors que c'est le ministère de l'Environnement lui-même qui crie famine depuis les coupures dramatiques de la lutte au déficit gouvernemental? Qui décidera à qui attribuer les sommes amassées dans ce fonds? Les groupes écologistes, les plus critiques de l'action gouvernementale recevront-ils des fonds?

L'Union des forces progressistes et Option citoyenne, soucieux de redonner au ministère de l'Environnement des moyens d'agir, et préoccupés du fonctionnement indépendant d'un fonds vert, recommandent ce qui suit :

« Que le gouvernement du Québec redonne au ministère de l'Environnement les moyens d'agir pleinement en lui permettant d'embaucher le personnel nécessaire à la production et la diffusion de la recherche ou d'avis et à la surveillance des règles environnementales adoptées par le gouvernement. »

« Qu'un fonds vert soit créé sous la forme d'une régie indépendante. Il doit permettre la réalisation de projets favorisant le développement durable en apportant un soutien financier aux obnl oeuvrant dans le domaine de l'environnement. »

3. L'instauration d'un poste de commissaire au développement durable.

Option citoyenne et l'Union des forces progressistes approuvent l'instauration d'un tel poste. Nous questionnons cependant sa présence au sein du bureau du vérificateur général, le mandat du commissaire au développement viable étant celui de s'assurer que les politiques gouvernementales prévues au plan vert se réalisent pleinement. Nous soulignons aussi que ce commissaire doit disposer du personnel nécessaire à la réalisation de son mandat. Nous suggérons enfin l'instauration d'un mécanisme de pétitions pouvant être adressées par des citoyennes et citoyens au commissaire au développement viable. Cette pratique existe déjà au sein du gouvernement fédéral et oblige le commissaire à assurer un suivi auprès des ministères concernés et à apporter des réponses aux demandes des citoyens.

4) Des décisions peuvent être prises maintenant !

Si le ministère de l'Environnement et, plus largement, le gouvernement du Québec, sont vraiment décidés à mettre en œuvre une politique de développement viable, ils doivent adopter dès maintenant des politiques et des mesures qui vont dans ce sens. C'est pourquoi l'Union des forces progressistes et Option citoyenne préconisent ce qui suit :

1. Pour que les populations des régions du Québec participent à un développement qui leur est favorable tout en étant respectueux de l'environnement, que le gouvernement du Québec établisse, en concertation avec les populations concernées, une politique d'occupation du territoire et de développement local et régional. Cette politique doit permettre le maintien des populations dans les régions en explorant des voies comme la transformation des matières premières dans les régions, la création d'emplois dans des secteurs comme l'énergie éolienne ou les services aux personnes, le développement d'un tourisme écologique...en s'assurant que ces mesures demeurent respectueuses de l'environnement pour les générations futures.
2. Pour contribuer vigoureusement à la diminution des gaz à effet de serre, que le gouvernement du Québec mette en place un programme d'inspection des véhicules automobiles usagés. Qu'il augmente substantiellement sa contribution au développement des transports collectifs à travers le Québec et qu'il renonce au prolongement de l'autoroute 25. Qu'il renonce à la construction de ports méthaniers et de centrales thermiques au gaz naturel et développe des programmes énergétiques en utilisant d'abord et avant tout les sources d'énergie les moins polluantes (économies d'énergie -négawatts-, éoliennes, géothermie, énergie solaire). Qu'il mette en place une politique de soutien à l'isolation des maisons et des logements et des mesures encourageant la réduction de la consommation d'énergie.
3. Que l'aide gouvernementale à des entreprises et l'attribution de chartes et permis soient conditionnelles au respect intégral de règles environnementales contraignantes.
4. Que la politique de l'eau soit mise en application immédiatement. De plus, qu'aucun nouveau permis de captation des eaux souterraines ne soit accordé tant qu'une étude des taux de remplissage des nappes phréatiques ne sera pas complétée et rendue publique. Que des redevances soient exigées des entreprises qui captent déjà de l'eau souterraine pour l'embouteiller sous quelque forme que ce soit.
5. Dans l'esprit du rapport Bruntland et pour permettre une pleine participation des personnes pauvres à la construction d'une société basée sur la recherche d'un développement viable, que le gouvernement du Québec retire le projet de loi 57 et propose à la population du Québec un véritable plan d'action pour éliminer la

- pauvreté. Ce plan d'action doit être respectueux de la dignité et des droits des personnes pauvres, leur permettre de vivre avec un revenu décent et leur permettre de participer pleinement à la vie politique et sociale.
6. Que le gouvernement du Québec dote le ministère de l'Environnement de ressources humaines et financières nécessaires à son fonctionnement et à la surveillance des règles qu'il aura promulguées.
 7. Que dans ses propres activités, le gouvernement adopte des politiques d'éco-responsabilité, touchant ses politiques d'achat (papiers, produits nettoyants, produits agro-alimentaires dans ses cafétérias, hôpitaux), ses politiques de gestion des déchets, de réduction d'utilisation de l'eau et de l'énergie (réduction des déplacements, flotte automobile plus écologique, promotion et soutien du transport en commun pour les fonctionnaires). De plus, qu'il impose le respect des normes écologiques les plus élevées dans toute nouvelle construction d'édifices publics.

Toutes ces politiques et mesures peuvent être mises en place immédiatement. Si le gouvernement « *est prêt* » à bâtir un Québec fier de son développement viable pour « *briller parmi les plus propres* », c'est dès maintenant qu'il doit en faire la démonstration.

5) Conclusion

Option citoyenne et l'Union des forces progressistes souhaitent vivement que la consultation annoncée sur une politique de développement viable amène le gouvernement du Québec à adopter une véritable politique transformatrice des structures et des comportements. Nous le répétons ici, la promotion d'un développement viable est essentielle à la survie même de la planète, il ne faut donc pas en faire une simple opération cosmétique.

Le développement viable est l'affaire de toutes et de tous, et, au premier chef, des décideurs politiques et économiques. La population réclame que nous prenions soin de la terre, de l'eau, de l'air, des forêts. Elle sait désormais que les humains vivent en interdépendance avec la nature. Elle connaît de mieux en mieux les conséquences néfastes sur la santé de la pollution de l'air, de la malbouffe, de la dégradation de la qualité de l'eau, etc. Des mouvements sociaux, comme on l'a vu autour de la lutte contre le Suroît, sont les garants des avancées concrètes vers un développement véritablement viable.

Il nous faut une politique et des stratégies à la fois éducatives et contraignantes pour les pollueurs, grands ou petits. L'avant-projet de loi du ministre Mulcair doit donc être revu afin de reposer sur une définition plus englobante du développement viable et proposer des solutions efficaces aux problèmes vécus dans une société où le profit compte davantage que le bien-être ou la santé des gens.